

Règles relative au site de ROBERTVILLE-LES-BAINS

Toute personne entrant sur le site de Robertville-les-bains s'engage à respecter les règles citées ci-dessous:

Section 1. Accès à la piscine:

Article 1. Votre ticket est valable pour un seul accès. Le ticket d'entrée doit être conservé durant la journée et n'est pas remboursable. Une fois que vous quittez le lac, votre ticket n'est plus valable.

Article 1'. Votre ticket ne donne accès qu'au site et à sa baignade. Les snacks, boissons et la location de bateau nécessitent un paiement supplémentaire.

Article 2. Votre abonnement est nominatif et strictement personnel. Il ne peut être utilisé par un tiers.

Article 3. Vous êtes personnellement responsable en cas de perte de votre ticket ou de votre abonnement.

Article 4. Dès 30 minutes avant l'heure de fermeture, plus aucun visiteur ne sera autorisé à entrer sur le site.

Article 5. La volonté de ne louer que des bateaux exige la sortie immédiate à la fin de l'activité.

Section 2. Surveillance générale:

Article 6. La baignade est uniquement autorisée dans la zone de baignade délimitée à cet effet.

Article 7. Les collaborateurs du site des bains veillent au respect de ce règlement. Vous suivrez immédiatement leurs instructions.

Article 8. Les enfants de moins de 10 ans seront toujours accompagnés d'une personne adulte responsable (18+) qui surveillera l'enfant en question en permanence. Les parents ou les accompagnateurs responsables des enfants ont le devoir de les surveiller continuellement et étroitement dans tout le complexe touristique de Robertville-les-bains.

Article 9. Les enfants qui nagent avec des brassards sont toujours à proximité d'un adulte (18+).

Article 10. Les groupes encadrés doivent être accompagnés par un responsable (18+) chargé d'informer les membres du groupe à propos du présent règlement. Au minimum un accompagnateur est requis par 10 nageurs (0-16 ans). Indépendamment de l'âge, de l'état de santé,... des nageurs, plusieurs responsables devront accompagner le groupe. L'accompagnateur exercera la surveillance au bord du bassin et veillera à ce que son groupe respecte scrupuleusement le présent règlement ainsi que les consignes de sécurité.

Section 3. Tenue de bain:

Article 11. Il est obligatoire de porter des vêtements de natation. Ces vêtements de natation ne peuvent pas perturber les autres visiteurs (par exemple un string, un monokini, le nudisme ...).

Robertville-les-bains se réserve le droit de refuser l'accès à des visiteurs en raison d'une tenue inadéquate.

Section 4. L'interdiction d'accès

Article 12. L'accès à la piscine est interdit:

Sous-article 1. Aux personnes en état d'ébriété ou sous influence de drogue. Noter qu'il est strictement interdit de consommer ou de fumer des substances illicites dans le complexe touristique.

Sous-article 2. Aux personnes ou groupes qui perturbent l'ordre ou présentent un danger pour la sécurité.

Sous-article 3. Aux personnes refusant d'observer le présent règlement et/ou les consignes des maîtres-nageurs.

Sous-article 4. Aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'une personne adulte (+ 18 ans).

Article 13. Aucun animal n'est admis sur le complexe touristique

Article 14. Il est interdit d'uriner en dehors de l'espace prévu à cet effet.

Section 5. Les interdits du site des Robertville-les-bains

La liste suivante n'est pas limitative. En cas d'ambiguïté, les responsables du site des bains se réservent le droit de décider eux-mêmes de la solution adéquate à trouver.

Article 15. Interdiction d'harcéler ou gêner délibérément d'autres personnes.

Article 16. Interdiction de vous comporter de façon obscène ou grossière.

Article 17. Interdiction d'endommager le site, les vestiaires et/ou sanitaire entre autres par des écrits ou des salissures.

Article 18. Interdiction d'apporter des objets dangereux dans l'enceinte du site de Robertville-les-bains.

Article 19. Interdiction d'ignorer les instructions du personnel.

Article 20. Interdiction d'emporter tous types de barbecues au sens large.

Article 21. Interdiction d'apporter des boissons alcoolisées sur le site.

Article 22. Interdiction de s'asseoir ou de se coucher sur le trampoline. Il s'agit d'une zone d'amusement et non de repos.

Section 6. Location de bateaux:

Les locations de bateaux sont ouvertes en même temps que le site des bains mais ne sont plus accessibles 1h30 avant la fermeture du site.

Article 23. Il est interdit de quitter l'embarcation. Toute personne aperçue en dehors de l'embarcation sera directement reconduite à l'entrée où l'accès au site lui sera refusé.

Article 24. Boissons et aliments sont interdits au moment de la location.

Article 25. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité ainsi qu'une caution de 50€ pour les groupes autres que les familles.

Article 26. Les locations ne se font que pour une durée de 30 minutes

Article 27. Si vous apportez votre propre embarcation, vous êtes tenus de payer l'autorisation de navigation qui est de 5€/jour.

Section 7. Conseils précieux:

Article 28. Laissez vos bijoux et autres objets de valeur à la maison.

Article 29. Nos collaborateurs sont toujours à l'écoute des questions ou suggestions. Si vous deviez être confronté à des situations que vous ressentez comme étranges ou gênantes, nous serons toujours disposés à vous les expliquer ou à les résoudre.

Section 8. Responsabilité:

Article 30. Ni la direction, ni les maîtres-nageurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident, de vol ou de détérioration de biens que ce soit dans l'eau, dans les vestiaires ou sur le parking.

Article 31. La présence des maîtres-nageurs ne soustrait ni les baigneurs, ni leurs accompagnateurs à leurs propres responsabilités.

Article 32. Celui qui provoque des dégâts sera tenu comme légalement responsable et invité à indemniser les dégâts (article 1282 Code civil belge).

Article 33. Tout objet trouvé doit être remis à la caisse ou aux sauveteurs.

Section 9. Sanctions

Article 34. Si vous ne vous conformez pas au règlement d'ordre intérieur, vous serez invité à quitter l'enceinte du site de Robertville-les-bains. Dans ce cas, votre entrée ne vous sera pas remboursée. En cas de problèmes récurrents, l'accès au site de Robertville-les-bains pourra vous être refusé.

Article 35. Ce présent règlement ne peut être en aucun cas plagié à d'autres fins.